Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215601360-20261007-D2026_06_04-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONTENEUF
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Votants : 15
Pouvoir : 0

L'an deux mil vingt-six, le 29 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yann YHUEL, maire.
Date de la convocation : 24/09/2026

PRÉSENT(E)S : Yann YHUEL, Yolande CHEVAL, Yves ORHAN, Fabrice RACAPÉ, Emmanuelle CRESP, Patrick NARAT-VIALA, Yann JUHEL, Céline BLAIMONT, Daniel HUET, Laëtitia SOURGET, Sandrine MAINGUET, Sylvain HENRY, Margaux SCHMIDLIN, Danielle PLOUARD, Yann GRANDVALLET.
EXCUSÉ(E)S :

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire.
Sandrine MAINGUET a été nommée secrétaire de séance.
Delphine BÉCHARD, secrétaire auxiliaire.
La séance a été publique. Ouverture de la séance : 18 H 31
Quorum : Atteint

PROJET ÉQUIPEMENTS SALLE DES FÊTES : SUBVENTION PST D2026-06-04

Le Conseil municipal ;

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Après avoir entendu l'exposé des adjoints au Maire en charge des travaux et des finances concernant « le projet Équipements de la salle des fêtes »,
- Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de :
    - La subvention Programme de Solidarité Territoriale auprès du Conseil Départemental du Morbihan, soit 35 % d'une dépense subventionnable annuelle plafonnée à 350 000 € ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

- Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation du PST 2026
- S'engage à financer l'opération conformément au plan de financement.
- Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2027, section d'investissement ;
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération,
- Autorise le maire à effectuer des demandes de subventions auprès du conseil départemental au titre de la PST.

Affiché en Mairie le :
Transmis en Préfecture le :
Certifié exécutoire
Pour extrait certifié conforme

Monteneuf, le 07/10/2026
Le Maire, Yann YHUEL

Secrétaire de séance
Sandrine MAINGUET
Conseillère municipale

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.